

0.1 Termes de Référence : étude de base ADIL – aménagement du territoire

Fonction proposée	Expert.e national.e court terme : étude de base ADIL – aménagement du territoire
Brève présentation de VNG International	VNG International est l'agence de coopération internationale de l'Association des communes néerlandaises (Vereniging van Nederlandse Gemeenten, VNG). Nous soutenons les processus de décentralisation et nous facilitons la coopération décentralisée. Nous renforçons les communes, leurs associations, les instituts de formation et les groupes de travail chargés de la décentralisation et de la gouvernance locale, dans des pays partout dans le monde.
Brève présentation du programme	<p>ADIL « Appui au développement intégré local » est un programme financé par l'Union Européenne et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas et mis en œuvre par VNG International.</p> <p>L'objectif principal du programme ADIL est d'appuyer l'Algérie dans sa démarche de réformes en matière de développement territorial intégré et durable, de gouvernance et de démocratie participative, dans le cadre du processus de décentralisation.</p> <p>Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer la conduite des réformes en vue de promouvoir la gouvernance locale et le développement territorial intégré, inclusif et durable à travers l'accompagnement des structures centrales au niveau national (au sein du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales, et du Transport, MICLT). 2. Appuyer l'exercice effectif par les collectivités (et leurs partenaires), de leurs nouveaux rôles d'acteurs du développement dans un processus de décentralisation et de gouvernance locales, avec un accent sur la libération du potentiel territorial. 3. Appuyer la construction par les communes de partenariats et la pratique de nouveaux modes de concours afin d'assurer leur rôle en matière de gouvernance locale et développement territorial.
Objectif(s) de cette mission	<p>Contexte : Dans le cadre de son plan de travail, le programme ADIL prévoit d'effectuer une étude de base pour établir les valeurs initiales des indicateurs du cadre logique du programme. Dans ce contexte, il est prévu de mobiliser un.e Expert.e en aménagement du territoire pour analyser les capacités et les pouvoirs des communes dans l'aménagement du territoire, ces aspects constituant une condition préalable pour la réalisation du développement local intégré et durable.</p> <p>Objectif général : L'objectif général de cette mission est d'identifier la façon dont les communes sont impliquées dans la préparation des plans spatiaux locaux et comment elles peuvent influencer ces plans.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer la procédure de préparation du Plan directeur d'aménagement et urbanisme (PDAU) et du plan d'occupation des sols (POS) et d'analyser le rôle de la commune dans ce processus.

	<p>2. Analyser l'effet de ces procédures sur les possibilités pour les communes d'améliorer la gestion de leur développement local</p>
Activités à exécuter	<p>En collaboration avec le Chef d'équipe, l'Expert.e effectuera les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les procédures de préparation, approbation et modification du Plan directeur d'aménagement et urbanisme (PDAU) et les Plans d'occupation des sols (POS) et les rôles et pouvoirs des communes dans ce processus • Analyser l'effet des procédures en vigueur (potentiels et obstacles) sur la réalisation de l'objectif du gouvernement de renforcer le rôle des communes dans le développement local et de renforcement du rôle des citoyens dans le développement local • Autant que possible établir le lien avec les indicateurs donnés dans le cadre logique du programme ADIL, notamment les indicateurs 2, 3 et 4 mentionnés dans l'annexe • En cas de besoin, collecter des données supplémentaires des communes • Préparer une première version du rapport, (10 pages environs) comme chapitre de l'étude de base (voir Annex 1) • Après revue par l'équipe projet ADIL / MICTL, finaliser le rapport
Livrables prévus	<p>Une première version du rapport sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pratique actuelle sur les procédures de préparation, approbation et modification des Plans d'aménagement et urbanisme (PAU) et les Plans d'occupation des sols (POS) • L'analyse de l'effet des procédures en vigueur (potentiels et obstacles) sur la réalisation de l'objectif du gouvernement de renforcer le rôle des communes dans le développement local et de renforcement du rôle des citoyens dans le développement local • Le rôle et les pouvoirs des communes dans ce processus • Leur rapport avec l'objectif du gouvernement de renforcer le rôle des communes dans le développement local <p>Le rapport doit servir de chapitre dans l'étude de base (voir annexe 1)</p> <p>Après revue par l'équipe projet ADIL / MICTL, le rapport final</p>
Qualifications minimales	<ul style="list-style-type: none"> • Être diplômé (Bac+4 ans d'université) en géographie économique et sociale, aménagement du territoire ou autre discipline pertinente pour la mission • Avoir au moins 10 ans d'expérience pertinente dans le domaine de l'aménagement territorial • Expérience avérée dans le domaine de l'aménagement territorial dans la coopération internationale • Maîtrise du français et arabe (oral et écrit) • Maîtrise des logiciels courant de travail notamment Word, Excel et Power Point
Durée de la mission	<p>La durée de la présente mission est de 10 jours ouvrés, à effectuer en 2026.</p>

Lieu de travail	Alger et communes pilotes (Algérie) et lieu de résidence en Algérie
Contact	<p>Merci d'envoyer votre CV, en français et en format PDF, le fichier devant être renommé comme suit : « CV NOM prénom », aux adresses email suivantes : marijuana.emke@vng.nl , gestionnaire de projet à la Haye maud.alberge@vng.nl , gestionnaire de projet à la Haye</p> <p>Veuillez spécifier dans l'objet du mail de candidature les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fonction à laquelle correspond la candidature- Le cas échéant, la commune ou localité visée <p>Date limite de candidature : 27 février 2026</p>

Annexe 1 Description de l'étude

L'étude de base a pour but de décrire la situation au début de la mise en œuvre du programme ADIL dans les domaines de décentralisation, autonomie financière, et autonomie dans le développement local et urbanisme et ainsi de faciliter le suivi des résultats du programme ADIL dans ces domaines. Là où pertinent elle établit ou corrobore les valeurs des indicateurs de départ dans le cadre logique surtout les indicateurs de produits. Les indicateurs de départ relatifs à l'impact seront exprimés dans des descriptions.

L'étude se fait sur la base des entretiens menés pendant la préparation du plan d'action et sur la base des données rassemblées pendant la préparation des Plans Stratégiques Locaux début 2026.

Le questionnaire qui sert comme outil de collection des données statistiques pour le PSL, inclut les questions les plus pertinentes, notamment sur les ressources humaines, les finances et la numérisation des communes.

L'étude comprend les thèmes suivants :

- Les développements les plus importants dans le cadre légal (nouveau code communal versus code communal actuel) et les limites de décentralisation ;
- une analyse des contraintes rencontrées par les communes (complexité des procédures, délais d'approbation, coordination avec les services déconcentrés), ainsi que des bonnes pratiques identifiées dans les communes pilotes pendant la mise en œuvre de leurs activités relatives au développement local.
- Les limites financières des communes pour gérer leur développement local (notamment dans leurs investissements et la gestion de leur patrimoine immobilier)
- Le rôle des communes dans la préparation de leur plans locaux (Plan d'Aménagement et Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols)

Les valeurs de base pour les indicateurs définis dans le cadre logique doivent être inclus, y inclus les indicateurs d'impact

1. MICLT mène une politique active en utilisant divers instruments à l'objectif d'avancer la décentralisation en vue du développement territorial local et la gouvernance locale participative

Dans quelle mesure et à travers quels instruments est-ce que le MICLT arrive à mener une politique active de réduction de l'écart socio-économique? Vue les instruments appliqués à cet objectif, quelle a été la contribution de la part d'ADIL? Les instruments/méthodologies soutenues par ADIL sont: Caisse de solidarité, systématique et base de données statistiques, appui sur les finances locales, promulgation du développement territorial (outils, formations), collaboration interministérielle.

Dans ce cadre les pouvoir des communes de gérer leurs propres investissements et de valoriser leur propre patrimoine immobilier sont les éléments essentiels

2. La perception des communes pilotes est accrue (%) par rapport à l'application de nouveaux modes de concours pour rendre plus effective la réalisation d'un développement territorial et gouvernance locale participative répondant aux exigences de la population

il s'agit d'une augmentation dans la perception des communes pilotes d'avoir confiance à l'effet positive des nouveaux modes de concours, montrant donc la durabilité de son utilisation dans le futur.

3. La perception des citoyens des communes pilotes est accrue (%) par rapport à leur implication par les communes dans les décisions

il s'agit d'une augmentation dans la perception des citoyens cibles d'être impliqué dans la prise de décision des communes, à l'objectif des communes de rendre les services en réponse des

exigences de leur citoyens (gouvernance participative). Il est analysé à travers l'escalier de participation.

4. Degré de développement territorial intégré

Taux de convergence des initiatives lancées au niveau de communes autour de l'axe prioritaire de développement local défini dans le cadre des PSL.

L'étude au niveau local se limitera aux 12 communes. D'autres informations peuvent être collectées pour compléter l'étude de base.

La composante légale sera prise en charge par le Chef d'Equipe. Période : janvier – mars 2026. L'analyse des contraintes rencontrées par les communes est prise en charge par les coordinateurs régionaux du programme ADIL (entretiens semi structurées sur la base des questionnaires) et le chef d'équipe (consolidation et analyse)

La composante financière et la composante aménagement du territoire seront prises en charge par des experts nationaux de courte durée.

L'expert Suivi, Evaluation et Apprentissage veillera sur l'inclusion des indicateurs pertinents du cadre logique.

La rédaction finale sera assurée par l'équipe au siège de VNG international à la Haye.